Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Juillet 2023

En l'an deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni le onze juillet à 20h00 sur une convocation du 04 juillet 2023
Présents : Bernard BARRAUD, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Christophe COETTO, Émilie CORS, Stéven JARDIN, Philippe NEAU, Émilie PORTAIS, Vincent RENAUDIN, Marion ROBIN

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Edwige MADEUX-DUBOIS (a donné pouvoir à Marion ROBIN), Thomas ROGER, Magali VINCENT (a donné pouvoir à Émilie PORTAIS)

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

1. Compte-rendu de Conseil Municipal :
Le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 20 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Vote : 10 POUR

2. Voirie accidentogène – aide PATA :
M. Le Maire présente la possibilité de demande d'aide départementale concernant l'achat du point à temps pour la voirie communale.
Cette aide a déjà été sollicitée pour l'année 2022.

M. Le Maire demande qui est favorable à cette demande d'aide.
Vote : 10 POUR

3. Devis CHARPENTIER – liaison douce :
Marion ROBIN présente le dernier devis proposé par l'entreprise CHARPENTIER et les différentes possibilités au regard des subventions acquises sur le projet de départ.
* liaison douce avec voliges et revêtement calcaire (77 773,75 € H.T.),
* liaison douce sans voliges et avec revêtement calcaire,
* liaison douce avec voliges et revêtement starmine (110 253,75 € H.T.),
* liaison douce sans voliges avec revêtement starmine.

Les subventions acquises sont la DETR : 23 457,78 €, la DSIL : 23 458 €. Elles avaient été demandées en 2022 sur la base d'un projet de 78 192,60 € H. T.
La demande de subvention départementale sollicitée au titre des amendes de police doit passer en commission mercredi 12 juillet (20 000 €).

Magali VINCENT a fait un retour concernant ses échanges avec Mme Henni DEMOUGEOT, agent CDC Aunis Atlantique responsable du plan vélo. Pour développer le vélo comme mode de déplacement, il est conseillé un revêtement bitumé, très roulant. L'assemblée s'accorde sur le fait que ce chemin doit garder un caractère doux et également piétonnier. La mise en oeuvre d'un enrobé classique n'est pas compatible avec cet objectif (caractère très routier) et un enrobé de couleur clair dépasserait nos moyens financiers. La starmine, composée de calcaire + résine est moins écologique que d'autres matériaux, mais demeure plus roulant qu'un gravillonné. Le calcaire reste quand à lui un revêtement peu roulant.
Émilie PORTAIS évoque le cheminement existant le long de l'ex R.N. 22 qui peut être « bourbeux » lors de pluie.
La réflexion de l'assemblée se poursuit sur le revêtement qui demandera le moins d'entretien de la part des services techniques (arrachage d'herbes).
Après échanges le Conseil Municipal s'oriente vers un choix de liaison douce avec un revêtement starmine sans voliges.

M. Le Maire demande si le conseil est favorable à cette proposition ?
Vote : 10 POUR

4. Choix des entreprises pour les missions SPS-Amiante-Contrôle Technique pour les blocs sanitaires maternelles et l'Église :

Dans le cadre des projets de construction de sanitaires maternels et de travaux intérieurs de l'Église, des prestations sont nécessaires avant le démarrage des travaux (diagnostic amiante), pour en assurer le suivi et la coordination (mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé et Contrôle Technique).

Marion ROBIN présente les entreprises sollicitées :
- diagnostic amiante : EXIM, SOCOTEC, APAVE et AUGRY,
- mission de coordination SPS : SOCOTEC, APAVE, BUREAU VERITAS et DEKRA,
- contrôle technique : APAVE, BUREAU VERITAS et DEKRA.

Après échange avec les architectes, Marion ROBIN propose de retenir pour les missions :
- diagnostic amiante : EXIM : 940 € pour les sanitaires maternels et 900 € pour les travaux intérieurs de l'Église,

M. Le Maire demande qui est favorable à ce choix ?
Vote : 10 POUR

- mission de coordination SPS : APAVE : 1 300 € pour les sanitaires maternels et 1 800 € pour les travaux intérieurs de l'Église,

M. Le Maire demande qui est favorable à ce choix ?
Vote : 10 POUR

- contrôle technique : uniquement pour les sanitaires maternels APAVE : 2 000 €, l'Église étant un bâtiment de 5ème catégorie M. FAYT du cabinet d'architecte NIGUÈS a dit en commission d'appel d'offres qu'il n'était pas nécessaire.

M. Le Maire demande qui est favorable à ce choix ?
Vote : 10 POUR

Arrivée d'Émilie CORS à 20h45.

5. Avis de la commission d'appel d'offres et attribution des lots de marché de l'Église :
M. Le Maire fait part de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue à 18h en présence de M. FAYT du cabinet d'architecte NIGUÈS, de M. BARRAUD, Mme VINCENT, Mme CLAVURIER MICHAUD, M. NEAU et Mme ROBIN.

Il y a eu des offres pour tous les lots. M. FAYT a expliqué les notations des offres des entreprises.
Une entreprise ayant postulé sur trois lots et n'étant retenue que sur le lot couverture d'un montant minime va se retirer. Le lot couverture est donc infructueux et M. FAYT a demandé à M. Le Maire de solliciter des entreprises locales pour effectuer ces travaux.
Le budget prévisionnel de 658 300,07 € H.T. est revu à la baisse. Sans le lot couverture estimé à 12 000 € H.T., le budget sera de 576 009,91 € H.T

Marion ROBIN rappelle les subventions acquises : la DETR 67 445 €, la DSIL exceptionnelle: 67 445 €, le Département : 50 000 €, le CAUE : 49 000 €. Les subventions DETR et DSIL avaient été demandés sur un projet chiffré à 337 226,52 € H.T., projet qui ne comprenait pas le volet culturel d'utilisation de l'Église.
A cela s'ajouteront les dons faits par les citoyens auprès de la Fondation du Patrimoine : 39 456,50 € à ce jour.

Marion ROBIN évoque un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour le reste à charge (environ 320 000 €), une ligne de trésorerie pour permettre de payer les factures le temps que les subventions soient versées et un prêt relais pour la T.V.A. (retour de T.V.A. à N+2 à hauteur de 16,404%).

M. Le Maire demande qui est favorable au choix des entreprises proposées suite à l'appel d'offres ?
Vote : 11 POUR

6. Informations et questions diverses :
M. le Maire indique qu'une formation au logiciel Numérisk pourrait avoir lieu à partir d'octobre. Cet outil permettra d'identifier les matériels mutualisables dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

M. Le Maire informe qu'il est de plus en plus confronté à des problèmes de voisinage qui ont du mal à se résoudre. Christophe COETTO évoque la possibilité de faire appel à un médiateur pour régler les conflits.

M. Le Maire fait part de l'achat par la CDC Aunis Atlantique de mobil homes permettant de reloger les familles sinistrées de La Laigne et Cram Chaban. Le Fonds d'Aide d'Urgence a permis l'achat de 14 mobil homes.

M. Le Maire précise que la Gazette sera à distribuer en cette fin de semaine.

M. Le Maire a sollicité des entreprises pour l'élagage des arbres évoqué lors du dernier conseil municipal. Il précise que les Brigades Vertes ont pu tailler les branches du bas lors de leur dernière intervention sur notre commune.

M. Le Maire rappelle que l'ÉpiS'Rit a été inaugurée le samedi 8 juillet. Elle compte environ 50 adhésions.

M. Le Maire fait part de la présence de l'entreprise ADE pour les travaux d'électricité sur les différents sites communaux suite aux recommandations faites lors des derniers contrôles.
Il précise que nous n'avons toujours pas reçu de factures d'EDF pour l'électricité 2023.

Marion ROBIN évoque l'attente des réponses de subventions DSIL pour les dossiers construction de sanitaires maternels et voiles d'ombrage.

Marion ROBIN fait part de sa rencontre accompagnée de Stéven JARDIN de la nouvelle directrice de l'École : Mme BURYLO.

Émilie PORTAIS a pu constater le débordement régulier des containers de verre en face de la Gendarmerie et demande la fréquence du ramassage. M. Le Maire précise que des cartons pleins peuvent être posés au pied des containers même quand ces derniers ne sont pas remplis. M. Le Maire ne connaît pas la fréquence du passage. Il se renseigne auprès de Cyclad qui sous traite cette prestation.

Émilie CORS demande si une borne de biodéchets pourrait être installée à Suiré du fait de l'absence de passage hebdomadaire de ramassage des containers verts en période estivale. M. Le Maire se renseigne.

M. Le Maire évoque le programme des festivités du 14 juillet :
9h pêche à l'écrevisse, 17h animations avec les pompiers et olympiades, 19h discours du Maire et vin d'honneur, 20h repas, feu d'artifice à la tombée de la nuit suivi d'un bal.

M. Le Maire se félicite de la belle réussite du cinéma en plein air organisé le 07 juillet au plan d'eau malgré le peu de participants (34 personnes).

Marion ROBIN s'interroge sur le cadre réglementaire qui permet à un citoyen de réaliser un feu d'artifice à son domicile. Samedi 8 juillet, un citoyen a fait usage d'un feu d'artifice dans son jardin au sein d'un lotissement. L'élu d'astreinte pouvant être sollicité quelle réponse peut-il apporter au citoyen qui manifesterait son mécontentement.
M. Le Maire se renseigne sur le cadre réglementaire.

Fin de séance 21h20

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	